



Conseil de sécurité

Distr.
GENERALE

S/23116
7 octobre 1991
FRANCAIS
ORIGINAL : ARABE

LETTRE DATEE DU 6 OCTOBRE 1991, ADRESSEE AU SECRETAIRE GENERAL
PAR LE REPRESENTANT PERMANENT DE L'IRAQ AUPRES DE L'ORGANISATION
DES NATIONS UNIES

D'ordre de mon gouvernement, j'ai l'honneur de vous informer que l'aviation américaine continue de violer l'espace aérien iraquien, et ce comme suit :

Premièrement

1. Entre le 2 et le 3 octobre 1991 : 34 sorties réparties entre 15 formations de deux appareils, une de trois et un appareil opérant en solo. Il s'agissait d'opérations d'observation et de provocation effectuées à une vitesse de 600 à 800 km/h et à une altitude de 2 000 à 6 500 mètres.
2. Ces opérations ont visé essentiellement les régions de Mossoul, Dohouk, Amadiya, Rawandouz, Zacho et Tal Afar.
3. A 16 h 35, deux appareils de type F-16 ont survolé l'aéroport de Farnas à très basse altitude et à grande vitesse; à la même heure, un appareil de type F-16 a survolé l'aéroport Farouk à 500 mètres d'altitude et à une vitesse de 700 km/h.

Deuxièmement

1. Entre le 3 et le 4 octobre 1991 : 16 sorties réparties entre huit formations. Il s'agissait d'opérations d'observation et de provocation effectuées à une vitesse de 600 à 800 km/h et à une altitude de 2 000 à 6 500 mètres.
2. Ces opérations visaient essentiellement les régions de Dohouk, Zacho, Arbil, Rawandouz, Mossoul, Amadiya et Aïn Zala.

Troisièmement

1. Entre le 4 et le 5 octobre 1991 : 24 sorties réparties entre 12 formations et effectuées à une vitesse de 750 à 850 km/h et à une altitude de 3 000 à 8 000 mètres. Il s'agissait d'opérations d'observation et de

provocation qui ont visé essentiellement les régions de Mossoul, Arbil, Dohouk, Amadiya, Zacho et Rawandouz.

2. A 15 h 45 et à 16 h 55, deux appareils de type F-16 ont survolé l'aéroport Farouk à une altitude de 500 mètres et à une vitesse de 600 km/h.

Je vous serais obligé de bien vouloir faire distribuer le texte de la présente lettre comme document du Conseil de sécurité.

L'Ambassadeur.

Représentant permanent

(Signé) Abdul Amir A. AL-ANBARI

